

FAQ Loovac.fr

Réception des paiements

- **Quand serais-je rémunéré ?**
- **Selon quelle fréquence les règlements sont-ils envoyés ?**
- **Comment puis-je modifier mes coordonnées bancaires pour recevoir des paiements ?**
- **A quoi correspondent les codes bancaires VAT, IBAN et BIC (ou SWIFT) ?**

Quand serais-je rémunéré ?

Vous serez payé une fois par mois pour l'exercice ayant eu lieu un mois auparavant, si le montant cumulé dépasse 100 €. Lorsque le seuil n'est pas atteint, il est automatiquement reporté sur le mois suivant.

Selon quelle fréquence les règlements sont-ils envoyés ?

Nous procédons au calcul du montant des Commissions à chaque fin de mois. Le paiement des Commissions s'effectue par virement, une fois par mois, le 15 du mois suivant dès lors que le montant des Commissions cumulées est supérieur à 100 € HT. Pour le cas où le cumul mensuel serait inférieur à 100 € HT, ce cumul sera reporté au mois suivant jusqu'à franchissement de ce seuil.

Comment puis-je modifier mes coordonnées bancaires pour recevoir des paiements ?

Les données saisies lors de votre inscription peuvent être modifiées à tout moment dans la rubrique « Profil » de votre compte affilié. Pour modifier vos coordonnées bancaires, il vous suffit de saisir dans les champs appropriés vos « Informations bancaires ».

A quoi correspondent les codes bancaires VAT, IBAN et BIC (ou SWIFT) ?

Les codes IBAN et BIC (parfois appelé SWIFT) contiennent des informations pour permettre le traitement efficace et simple d'un paiement en Europe (virement bancaire). Ces données ne permettent en aucun cas d'effectuer toute autre opération sur votre compte.

L'IBAN garantit l'identification internationale de votre compte bancaire. Il est composé du code pays où est localisé le compte (FR pour la France), de la clé de contrôle et de l'identifiant national du compte.

Le BIC est le code international d'identification de votre banque et permet d'identifier automatiquement la destination des transactions et de les acheminer vers leur destinataire.

Vous trouverez vos codes IBAN et BIC (SWIFT) sur vos relevés bancaires. Dans le cas contraire, votre banque vous donnera ces informations. Le VAT correspond à votre numéro intracommunautaire d'identification à la TVA. C'est un moyen électronique de transmission d'informations concernant l'enregistrement à la TVA (= validité des numéros de TVA) des entreprises enregistrées dans l'UE. Ce numéro se compose de 11 chiffres : FRXX 123456789.